

COMMUNE D'ÉPINOY



Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal

du 29 mars 2021 à 20 heures 00

(Exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884)

Présidence de Madame Corinne DELEVAQUE

Présents : Tous les conseillers en exercice

Absent(s) excusé(s) :

Absent(s) :

Pouvoir(s) :

Secrétaire : MONIER Mickaël

Les affaires à l'ordre du jour, examinées et discutées, ont donné lieu aux décisions ci-après :

1°/ Approbation du PV de la réunion du 25/02/2021 :

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal de la séance du 25 février 2021 est approuvé.

2°/ Compte administratif 2020 :

Le compte administratif 2020 fait ressortir les résultats suivants :

- Excédent d'investissement 276 227,80 €
- Excédent de fonctionnement 389 745,44 €

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif ainsi que le compte de gestion de l'année 2020.

3°/ Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité - Fixation du reversement à la commune d'une fraction du produit de la TCCFE perçue par la FDE 62 :

Conformément à la loi, la FDE 62 perçoit en lieu et place des communes la TCCFE. Le Conseil d'Administration de la FDE 62 a décidé de modifier les modalités de reversement du produit de cette taxe et a fixé à 5 %, la fraction du produit qui sera perçue et conservée par la FDE 62.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe la fraction de la TCCFE qui sera perçue par la FDE 62 et reversée à la commune à 95 %, à compter du 01/01/2022.

4°/ Questions diverses :

Adressage : Après les résultats d'une enquête réalisée auprès des habitants de la rue du Vieux Chemin de Cambrai, le Conseil Municipal décide d'abandonner le projet.

Création d'une aire de jeux rue de la mairie : Présentation du dossier par Mme le maire. Quelques précisions d'ordre technique seront apportées pour la prochaine séance. Un dossier de demande de subvention au titre des Fonds de concours sera déposé auprès des services de la Communauté de Communes Osartis Marquion dès que possible.

Pour extrait



EPINOY, le 2 avril 2021

Le MAIRE,

Corinne DELEVAQUE.